

LA CONFÉDÉRATION ET LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE

Depuis plus de trois mois, le gouvernement canadien a chargé un Comité d'organiser des manifestations nationales à travers le pays, en l'honneur d'un régime politique qui atteint soixante années d'existence.

Enlevez le travail accompli par ce comité d'initiatives : sollicitations directes par correspondance, publicité par le journal et la brochure ; déboursé de \$250,000 ; intervention directe des chefs organisateurs, etc., etc., que reste-il comme témoignage spontané des sentiments du peuple canadien à l'égard de la constitution fédérative et de son efficacité depuis 1867 ? Sans cet organisme, créé pour susciter un réseau de manifestations depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, notre peuple se serait-il décidé de lui-même à lancer le « Vive la Confédération », qu'on lui met à la bouche ? Nous en doutons profondément.

Les noces de diamant auxquelles le gouvernement canadien convie son peuple, ressemblent fort à ces noces de diamant familiales où les jubilaires, privés d'une postérité reconnaissante, seraient contraints d'organiser eux-mêmes leurs fêtes, au risque d'être seuls à célébrer. Certes, nous n'oserions reprocher à nos gouvernants leur geste de salutaire prudence. Nous constatons seulement la médiocrité d'enthousiasme qui caractérise les manifestations du présent soixantenaire. Quand les auteurs ou les responsables d'un régime politique sentent le besoin d'ériger eux-mêmes un piédestal à leur oeuvre, de quémander même au peuple sa collaboration, n'est-ce pas, au moins, l'indice d'une décrépitude ?

Et la jeunesse du pays, elle qui demain devra utiliser l'instrument politique dont on l'invite à célébrer aujourd'hui la survie et à souhaiter la pérennité, que pense-t-elle?

Quel est le degré de son enthousiasme?

Quelle est son attitude?

* * *

Ne connaissant guère les sentiments de la jeunesse anglo-canadienne, qu'il nous suffise d'indiquer, ici, l'attitude de la jeunesse canadienne-française.

A-t-on jamais vu anniversaire national qui laissât les jeunes dans une telle indifférence? Jeunesse étudiante, de l'école primaire, des collèges et de l'Université; jeunesse indépendante organisée; jeunesse des partis politiques elle-même, dans quelle mesure toutes ces jeunes-ses se sont-elles émues au souvenir du soixantième anniversaire de la Confédération canadienne?

Déçus et inquiets, des adultes se demandent si la génération qui pousse s'est même donné la peine d'y réfléchir. Et pourtant cette même jeunesse est-elle muette quand il s'agit de fêter Dollard? quand il s'agit d'exprimer son sentiment patriotique? Pourquoi son enthousiasme s'éteint-il tout à coup?

C'est qu'elle aussi est déçue, profondément déçue et inquiète. L'objet de cet article est d'indiquer quelques motifs de sa déception et de son inquiétude.

* * *

Pour juger l'état politique du pays à sa valeur intrinsèque nous, jeunes gens de vingt-cinq à trente ans, nous nous sentons absolument libres, n'ayant pas connu les ardeurs partisannes qui ont précédé et accompagné l'éta-

blissement de la Confédération canadienne. Aucune attitude passée ne nous paralyse aujourd'hui. Aucun souvenir, aucune amitié, aucune passion ne nous lie. Aucune idole parmi les « Pères » ne nous trouve prosternés. Tout ce que nous envisageons, c'est leur oeuvre proprement dite et son efficacité depuis soixante ans.

Trop jeunes encore pour que des intérêts personnels nous rivent à la plus ou moins longue survivance du régime, nous sommes plus à l'aise, pour exprimer un jugement impartial, que tout autre groupe social.

Or, nous l'avouons candidement, les déclarations enthousiastes d'un Beatty, d'un Thornton, d'un Cockshutt, d'un Ferguson ne nous émeuvent guère. Les deux premiers, chefs de réseaux de voies ferrées édifiées grâce au régime fédéral, vivant de ce régime et en dépendant pour leur propre survie, sont trop intéressés à l'état de choses actuel pour que des esprits libres gobent sans réserve tous leurs avis. Les deux derniers ont trop fait ou trop laissé faire contre l'esprit et la lettre de la Constitution fédérale pour que leur enthousiasme enveloppant nous fassent pâmer d'émotion. Quand un ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, affirme que selon sa conception « l'objet de la Confédération est *d'unifier* », (et non d'unir), nous restons fort inquiet, sur la valeur de sa « conception ».

Notre inquiétude augmente davantage quand un Beatty, un Thornton, un King, un Lapointe, un Bourassa même parlent « d'unité nationale », de « nation canadienne », de « patriotisme exclusivement canadien » ou « canadien tout court », et tout cela en invoquant l'esprit et la lettre du pacte confédératif.

Notre inquiétude est enfin au plus haut point, lorsque, comparant l'esprit et la lettre de notre constitution poli-

tique, et les applications concrètes qu'elle a subies depuis soixante ans, nous constatons les injustices positives, les méfaits matériels et moraux imposés au peuple canadien et maintenus, depuis un demi-siècle, au détriment des fondateurs mêmes de ce pays.

Que la faute soit imputable à l'imprévoyance des « Pères », ou aux ministères qui leur succédèrent depuis 1867, ou même, à nos propres chefs politiques, peu nous importe pour l'heure. Nous n'avons pas intérêt à décerner des reproches à nos aînés, mais nous avons le devoir de préparer l'avenir de notre patrie, et nous sommes résolus à le faire jusqu'au bout.

Or, ce qui nous afflige le plus profondément, c'est exactement *l'obstination croissante* avec laquelle on s'acharne à maintenir les injustices et les conflits intolérables suscités par les administrations antérieures.

Loin de toucher à une solution décisive des conflits existants, les chefs de la politique fédérale actuelle se heurtent à des difficultés nouvelles qui nous éloignent de plus en plus de l'esprit et de la lettre du pacte primitif. Pour mieux en juger, recherchons ce que signifie « la lettre et l'esprit » de la constitution de 1867; de quelle façon on les a respectés jusqu'ici; sur quelle théorie on veut ordonner l'avenir de la Confédération canadienne.

Ces trois points d'interrogation posent tout le problème. Essayons d'y répondre pour mieux expliquer notre attitude.

* * *

L'Acte de 1867 établissait *l'union fédérale* de quatre provinces dénommées: Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.

Cette union répondait à un double dessein: fin morale

et fin matérielle que l'on peut retracer dans « la lettre », de la Confédération, c'est-à-dire le texte même de l'Acte fédératif, et dans « l'esprit » de la Confédération, c'est-à-dire les commentaires et discussions officielles qui ont précédé, accompagné ou immédiatement suivi l'Acte de 1867.

Or, à consulter ces documents, l'on a tôt fait de se convaincre que la *fin morale* du pacte fédératif se résume à clore les conflits nationaux passés à l'état aigu entre les Canadiens de langue française (le Bas-Canada) et ceux de langue anglaise (le Haut-Canada). A preuve, l'article 6 de la constitution, déterminant les frontières entre l'Ontario et le Québec; l'article 51, fixant la représentation parlementaire; l'article 93, sur les droits de l'éducation et de l'enseignement; l'article 133, sur l'usage des langues française et anglaise. A preuve encore, toutes les déclarations des principaux chefs politiques ou publicistes de l'époque, qui s'ingénient à chercher des formules d'entente et d'égalité, en vue de clore les conflits entre les deux races-mères du peuple canadien, celles qui le constituaient en 1867.

Il est incontestable qu'au point de vue moral, la « lettre et l'esprit » de l'Acte fédératif consacrent la dualité nationale de l'Etat canadien. Le pacte est un pacte d'union politique entre deux nationalités-mères, reconnaissant à chacune, complète égalité et liberté de conserver son caractère distinctif, comme de se développer selon le sens de sa personnalité, de ses traditions et de ses légitimes aspirations. Il ne s'agissait nullement « d'unifier » le pays au point de vue moral et national, mais tout simplement de créer une base d'union politique entre deux nationalités en conflit, mais destinées à vivre côte à côte, dans un milieu physique ou l'entraide matérielle

devenait indispensable. Consacrer la *dualité nationale du peuple canadien dans l'union politique d'un seul Etat*, voilà toute la signification morale de l'Acte fédératif de 1867.

Quelle en était la fin matérielle? « Grouper des forces isolées pour leur faire rendre un maximum de rendement ».

« La Confédération favorisait les intérêts matériels de toutes les parties contractantes; ceux de la métropole qui entrevoit dans le projet fédératif une solution acceptable du péril américain et le moyen le plus sûr d'amener le Canada à porter lui-même le lourd fardeau de sa défense »;¹ ceux des provinces canadiennes, désireuses d'échapper à l'isolement économique en créant des relations inter-provinciales plus faciles et plus avantageuses à leur propre expansion industrielle et commerciale.

Le texte de l'Acte lui-même, pour justifier le projet de fédération, invoque, comme motif fondamental, « qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des provinces », et les vingt-quatre articles que contient le chapitre VIII ainsi que l'article 145 du chapitre X prouvent jusqu'à quel point les intérêts matériels ont joué un rôle dominant dans l'établissement de la Confédération.

Accroître la prospérité économique des provinces canadiennes, voilà donc la fin matérielle de l'Acte de 1867.

* * *

Or comment a-t-on respecté « la lettre et l'esprit » du nouveau régime? Inutile d'essayer de résumer, en une page, soixante années d'histoire politique. Bornons-nous à signaler les bienfaits et les méfaits principaux.

¹ *Le Semeur*, oct. 1922, voir notre article sur « La confédération canadienne ».

Dans l'*ordre moral*, les conflits nationaux sont-ils persistants ou disparus? diminués ou aggravés? Existe-t-il même un lien d'union morale entre les deux nationalités-mères qui ont consenti le pacte fédératif?

Hélas, c'est pour tous évidence à crever les yeux que, depuis trente ans au-delà, le seul facteur qui donne cohésion à l'édifice fédéral n'est plus qu'un simple lien d'intérêts matériels.

L'entente morale qui devait clore les conflits suscités par l'enseignement de la religion et de la langue; la dualité nationale de l'Etat canadien reconnue par le bilinguisme officiel; la liberté absolue, pour chaque race fondatrice, de conserver et de développer son caractère national distinctif en tout temps, et en tous lieux sur le sol canadien; l'égalité parfaite de privilèges et de traitements pour l'un et pour l'autre des deux groupes ethniques, sans recherche de domination ou de favoritisme; qui oserait prétendre, qui oserait dire qu'aucun de ces articles fondamentaux du pacte n'a subi de violations? Sur neuf provinces confédérées, combien ont respecté les garanties scolaires en faveur des minorités, contenues dans « la lettre et l'esprit » de la Confédération? Une seule: la province de Québec.

Pour manifester devant le monde international la dualité ethnique du Canada, trois formes en particulier du bilinguisme officiel eussent dû être justement consenties: le bilinguisme des publications fédérales et des services d'utilité publique, le bilinguisme des timbres-postaux et de la monnaie. Lequel de ces bilinguismes a été respecté intégralement, généreusement, ou si l'on veut, avec simple courtoisie?

De toutes les provinces confédérées, hors le Québec, dans combien ne cherche-t-on pas à faire disparaître le

caractère ethnique des Canadiens français ou à paralyser leur développement national distinctif ? Dans la seule Colombie anglaise où les Canadiens français, encore trop peu nombreux, n'obtiennent que d'être ignorés. Enfin peut-on parler « d'égalité de privilèges et de traitement » pour l'élément canadien-français, quand on sait la situation faite à nos minorités scolaires dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest en particulier ; quand on sait la part réservée aux nôtres dans l'administration générale du pays et dans les services d'utilité publique ?

* * *

Veut-on connaître toute notre pensée ? Outre la violation des garanties spéciales que le pacte fédératif devait consacrer et dont il faut tenir responsables, non pas tant les « Pères de la Confédération » que les chefs politiques qui interprétèrent leurs principes, il existe un grief particulier que la jeunesse canadienne-française a le devoir de formuler aujourd'hui. L'action la plus néfaste du régime fédératif sur notre génération et son avenir, ç'aura été la désorientation de son éducation patriotique, l'oblitération de son sens national.

Pour mieux comprendre cette plainte, attachons-nous à reconstituer l'évolution du sens national de notre peuple depuis 1867.

L'établissement de la Confédération canadienne a porté un coup fatal au développement du sens national des Canadiens français. Il a ébranlé tous les soutiens de notre organisme ethnique. Jusque-là et depuis 1760, toutes les énergies de notre peuple se tendaient instinctivement vers un même idéal et s'accordaient sur les mêmes moyens : la survivance intégrale de la race par la conquête des libertés religieuses et politiques, L'Acte de

1774, notre première Grande Charte, proclamait « le libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome », et garantissait nos droits civils. La constitution de 1791 confirmait les libertés religieuses et ajoutait à nos droits civils les droits politiques des sujets britanniques. Tout fut bien allé si ce régime parlementaire n'avait prétendu fonctionner pour le seul profit de la minorité et prolonger sous des formes menteuses, le régime dégradant de la colonie de la couronne. Les provocations nées de ce régime constitutionnel camouflé, le soulèvement de 1837, aussi bien que l'ostracisme avoué du régime d'Union législative de 1840, ne contribuèrent pas moins à maintenir en éveil perpétuel la conscience nationale du Canada français. Mais déjà l'Union législative de 1840 était venue brouiller cette conscience en juxtaposant deux nationalités sous un même Etat. De simple qu'elle était jusqu'alors, la notion de patrie devenait complexe. Cette complication fut aggravée par l'établissement du régime fédératif qui mêla encore plus les nationalités et les provinces sous un même gouvernement et à la nationalité ethnique superposa la nationalité politique. Puis, au lendemain de la Confédération, l'âme nationale, subit une brusque réaction. Epuisés par une lutte séculaire, témoins de conquêtes successives, fiers d'une victoire tenue pour complète et définitive, nos pères sentirent le besoin d'une profonde détente. Les textes de la nouvelle constitution, notre seconde Grande Charte, devaient clore le chapitre de nos inquiétudes nationales, assurer la pérennité de notre survivance. Pendant près de trente ans, la conscience des chefs se laisse balloter sur ces flots de l'indifférence et jusqu'à subir le sommeil de la léthargie.

Les seules émotions qui remueront périodiquement l'opinion publique seront suscitées par les luttes parle-

mentaires de deux grands partis politiques. Ce fut l'ère de l'esprit de parti, avec les conséquences de sa déprimante discipline.

Le magistère de l'orientation nationale, on l'accorde exclusivement à la grandiloquence des politiciens. On se reposait sur eux du maintien de la survivance nationale. Or, à quoi se résume l'orientation des programmes politiques jusqu'à l'aurore du XXème siècle? Au développement territorial, industriel et commercial d'un vaste pays. Etendre la « Puissance du Canada » de l'Océan Atlantique jusqu'au Pacifique, en fédérant de nouvelles provinces; réunir cet immense territoire et y organiser des relations commerciales par la construction de voies ferrées et l'application d'une politique tarifaire efficace, voilà l'idéal national proposé aux générations de l'époque. Captivés par le développement physique et économique du pays, nos chefs d'alors négligèrent cet agent principal dans la formation des Etats cosmopolites: l'harmonie des sentiments, le respect des suprêmes volontés, l'union morale des groupes ethniques.

Deux conflits vinrent montrer le péril de reléguer dans l'ombre, le grand problème de l'Etat confédératif, et ce furent les difficultés scolaires des minorités catholiques et française au Nouveau-Brunswick et la rébellion des Métis sous la conduite de Louis Riel. On se rappelle que cinq ans à peine après l'établissement du régime fédératif, les Pères fondateurs purent constater eux-mêmes l'imperfection de leur oeuvre, à la vue des inévitables conflits moraux. Un peu à la façon de Pilate, ils eurent recours au lavabo, préférant reconnaître dès lors l'impuissance du pouvoir central à faire respecter les garanties de la constitution, puis renoncer à leurs serments de maintien d'égalité et d'équité. Cependant, la cons-

science de notre peuple ne s'émut que médiocrement de ces premières atteintes au pacte national, tant sa confiance dans les textes constitutionnels et dans les chefs politiques était absolue. L'indifférentisme conservait d'ailleurs assez d'emprise sur les âmes pour atténuer la gravité de ces problèmes.

Il faut attendre 1896, avec la question scolaire du Manitoba, puis 1899 avec l'impérialisme britannique, avant que ne s'observe un fléchissement de la confiance publique dans la valeur et l'efficacité des discussions parlementaires. Notre peuple commence alors à écouter et à suivre de nouveaux chefs hors les cadres et les couleurs politiques. De plus en plus, il reconnaît la précarité de ses énergies rédemptrices, s'il les laisse aux seules mains des politiciens. Il a conscience que ses mandataires au fédéral ont besoin d'être soutenus, stimulés et même fouettés par des associations indépendantes qu'animeront les seuls intérêts de l'être national.

Et c'est à la gloire de quelques chefs ecclésiastiques et du groupe nationaliste en particulier, si nous pouvons inscrire dans nos annales historiques le réveil d'une conscience en train de sombrer. Une réaction, dont la génération actuelle bénéficie largement, s'est accomplie. Retenons longtemps, nous les jeunes, la mémoire des ardents pionniers de ce mouvement rédempteur : les Langevin, les Landry, les Bourassa, les Héroux, les Asselin, les Paquet, les Groulx, les Perrault, les Montpetit, etc. Honorons les journaux indépendants : le *Nationaliste*, le *Devoir*, l'*Action Catholique*, le *Droit*, qui ont sonné les premiers coups de clairon ; gardons le souvenir ému de toute cette génération d'éducateurs dont nous sommes les fils intellectuels. Nous leur devons un lourd tribut de reconnaissance et notre responsabilité est d'autant plus impé-

rative que nous sommes bénéficiaires de leçons plus lumineuses et d'exemples décisifs.

Pendant, notons-le bien, si le réveil de 1900 apporte un espoir de salut, il est loin d'avoir tout redressé. A cette époque, la formule de notre orientation nationale se dédouble. Elle contient l'idéal traditionnel des ancêtres de 1774, de 1791 et de 1840 par sa résolution absolue d'assurer la conservation intégrale de notre héritage sacré: la foi catholique et la culture française; et elle innove en réclamant l'autonomie du Canada fédéré contre les menées de l'impérialisme britannique. Cette dualité d'idéal suscite forcément dans les directives des chefs, des imprécisions lentes à s'équilibrer. Les inquiétudes nationales se concentrent avant tout sur la destinée de l'Etat fédéral. Les problèmes de notre survie sont étudiés et discutés avant tout, sous l'angle *canadien tout court*, avec le souci trop exclusif de *l'unité politique de la Confédération*. En un mot, les problèmes fédéraux dominant de plus en plus notre vie nationale, au détriment de la vie intérieure de notre province.

Nous oserons même affirmer que, dès 1900, chefs politiques fédéraux et chefs provinciaux s'allient inconsciemment peut-être pour faire dévier l'orientation nationale, telle que définie par « la lettre et l'esprit » de la Confédération, à savoir: le respect de la dualité ethnique dans l'unité politique de l'Etat fédéral canadien.

Une théorie ancienne sort tout à coup de son cercueil: celle même de Lord Durham, aux temps de l'Union de 1840; celle que Sir John MacDonal'd aurait tenté de faire accepter par Cartier et Langevin, à savoir: remplacer le régime fédératif par celui de « l'union législative », en vue d'unifier le Canada au point de vue moral et national. Sous prétexte de mettre fin aux conflits des

racés, on cherche tout simplement à supprimer l'une des deux.

De ce dessein nous sont venus toute une série de gestes et de banquets bonne-ententistes, tout un répertoire de discours et de thèmes enveloppants, et tout un vocabulaire, où il n'est plus question que de la fondation d'une « nation canadienne »; comme si le Canada n'était pas depuis 1867, un simple Etat politique, appuyé sur les éléments de deux nations distinctes. « Nation canadienne » implique naturellement sur les mêmes lèvres, la création d'un « esprit canadien tout court » par « l'unité nationale »; comme si, hors le domaine politique et économique, il y avait possibilité d'obtenir « l'unité nationale » canadienne, sans la disparition, l'absorption, ou mieux la fusion d'une des deux nations qui ont consenti à signer l'union politique fédérale de 1867.

Advenant la réalisation de ce vœu, lequel des deux éléments sera invité à s'immoler près du berceau de la grande « nation canadienne tout court »? L'élément anglophone, le plus nombreux et le plus puissant dans l'ordre matériel? ou l'élément français, minorité opprimée, héritière d'une seule puissance: la vigueur morale?

Vous qui rêvez d'un grand Canada unitaire, fusion fatale des provinces et des races, avez-vous songé à quelle issue tragique, demain, fatalement vous vous heurterez? A rien de moins que la lutte à mort de deux éléments nationaux destinés à vivre côte à côte, à *se développer* jusqu'à leur plein épanouissement national, social et économique, mais trop forts, trop entêtés à survivre intégralement l'un et l'autre pour jamais céder sur ce point capital.

Si la théorie que nous venons d'esquisser est celle qui

doit, selon nos aînés, ordonner l'avenir moral de la Confédération canadienne, ainsi que l'indiquent d'ailleurs leurs paroles et leurs actes depuis plus de vingt ans, il importe alors, au plus haut point, de leur rappeler quelques faits et quelques vérités. Une notable partie de la jeunesse canadienne-française a conscience que, par l'adhésion formelle de nos chefs politiques de 1867, sa responsabilité est engagée envers l'Acte confédératif. Mais cette même jeunesse sait fort bien aussi qu'un pacte politique ne lie pas pour l'éternité.

Elle veut sincèrement et loyalement coopérer au maintien du régime actuel, mais dans la mesure seulement où ce régime sera appliqué dans l'intégrité de son esprit et de sa lettre ; dans la mesure où ce régime donnera entière satisfaction aux aspirations légitimes, aux besoins vitaux, aux droits naturels des deux nations qui l'ont accepté ; dans la mesure enfin où ce régime ne paralysera pas le développement normal de la nation canadienne-française.

Cette jeunesse est encore convaincue que les intérêts, sagement entendus de l'Etat fédéral canadien, peuvent se concilier avec les revendications et les intérêts légitimes des deux nations qui constituent le Canada fédéré, mais elle croit aussi « qu'on ne peut empêcher personne de chercher à réaliser, par des moyens conformes à la morale et au droit national et international, la meilleure forme d'Etat ou de gouvernement pour un peuple, dans des circonstances données, à une époque déterminée. »

L'heure est, sans doute, propice d'avertir loyalement la jeunesse du Canada-anglais, qu'il existe, au Canada-français, de jeunes énergies fermement résolues à faire respecter intégralement « l'esprit et la lettre » du régime

politique actuel, où à chercher à le remplacer par un autre, s'il devient impossible d'obtenir l'égalité de droits réclamé depuis un demi-siècle.

Quand sont violés les articles essentiels d'un pacte, les parties lésées ont le droit de chercher à le corriger ou à lui en substituer un autre. Trois fois réalisée déjà dans notre histoire politique, cette aspiration vers un état meilleur pourrait bien aboutir à une quatrième réalisation.

Nous pourrions nous arrêter à cette démonstration : l'impuissance du régime fédéral à résoudre les problèmes moraux et nationaux qui tiennent en perpétuel conflit les deux éléments fondateurs de la Confédération canadienne, et l'échec tragique auquel doit fatalement aboutir les théories unitaires des fondateurs de « l'unité nationale » de la future « nation canadienne ».

Mais, si le dessein moral de la Confédération s'est heurté à un fiasco, que penser du dessein matériel ? La jeunesse canadienne-française ne pouvant s'attacher au régime pour son orientation d'ordre moral, serait-elle justifiable de s'y attacher pour les espoirs d'ordre matériel qu'il ferait entrevoir ? Ici encore, comme les inquiétudes sont sérieuses.

Même dans le domaine économique, il devient de plus en plus visible que l'union fédérale va résister bien difficilement à de multiples tendances séparatistes. Les lois économiques, naturelles et universelles, ne tolèrent pas les échanges commerciaux en seule ligne horizontale, d'est à ouest, ou vice-versa. Elles les veulent également en ligne perpendiculaire, du nord au sud. Et ce n'est que par une force artificielle, appuyée chez nous sur des lignes de voies ferrées et les intérêts gigantesques des

compagnies qui les exploitent, que ces courants économiques factices ont pu s'établir.

Au point de vue géographie physique, le Canada porte les traces d'au moins deux tronçons naturellement séparés par une profonde lisière de terrains marécageux et incultes, entre le Manitoba et l'Ontario. Au retour d'un voyage à travers l'Ouest canadien, M. Henri Bourassa, affirmait dans son journal *Le Devoir* (12 déc. 1921) : « La Confédération canadienne est une oeuvre contre nature. L'indifférence des hommes d'Etat anglais, la vaniteuse imprévoyance des politiques canadiens, l'imbécile rapacité des hommes d'affaires anglais et canadiens, ont construit cet immense échafaudage, à l'encontre de toutes les lois d'équilibre moral, social, économique. »

Quelques jours plus tard, le 23 décembre 1921, il revenait sur le même thème : « La Confédération a vécu en puissance. Durera-t-elle vingt ans ou trente ans, je l'ignore, mais elle doit se dissoudre un jour... En annexant cet immense territoire de l'Ouest où devait pénétrer l'influence américaine, les Pères de la Confédération ont fait une erreur capitale. De plus en plus notre vie nationale sera dominée par la rivalité de l'Est et de l'Ouest. » Et depuis six ans, les événements se sont accumulés qui justifient entièrement ces prévisions.

Remarquons-le bien, sauf le Québec et la population de langue française des autres provinces, quel élément du Canada fédéré trouve dans le régime actuel d'autres intérêts à sauvegarder que ceux de sa bourse et de sa prospérité matérielle ? Or, nous avons devant nous tout un dossier de documents, recueillis depuis une dizaine d'années, qui renferment tantôt les griefs de nos pro-

vinces Maritimes, tantôt ceux de l'Ouest canadien, et qui manifestent que le régime fédéral est loin de satisfaire leurs exigences économiques. On sait d'ailleurs les énergies dépensées par notre gouvernement fédéral pour la solution des problèmes de tarif et de transport, pour le maintien d'un équilibre chancelant entre des provinces où les appétits divergent en proportion de la divergence de leur situation géographique et de leurs besoins physiques.

En un mot, faites disparaître un instant la formidable influence des Compagnies qui exploitent les voies ferrées reliant les neuf provinces du pays, influence qui constitue, dans notre Etat fédéral, un sur-Etat économique, quel lien d'intérêts matériels pourrait tenir devant les exigences du développement économique de l'Ouest et de ceux du reste du pays? Ajoutez à cela les aventures ruineuses d'une politique militaire au service de l'impérialisme britannique, la gigantesque concurrence de l'industrie américaine, la pénétration vertigineuse de son influence capitaliste dans le développement des plus jeunes provinces canadiennes, et demandez-vous de quoi demain sera fait.

L'horizon de l'avenir prochain n'est-il pas chargé de tels nuages qu'une jeunesse soucieuse des responsabilités qui la guettent, ne soit pas maîtresse de son inquiétude?

• • •

Devant ce tableau rapidement ébauché, où l'on peut distinguer cependant d'énormes points noirs, quelle attitude la jeunesse canadienne-française a-t-elle le droit d'adopter? L'attitude d'une victime résignée à subir tous les assauts et tous les sacrifices sur l'autel de

« l'unité nationale » ? ou l'attitude d'une génération virile que rien ne saurait abattre quand il s'agit de réclamer les garanties sacrées d'un pacte politique ?

Notre devoir, jeunesse canadienne-française, ne peut-il pas se résumer ainsi :

1o A l'instar de nos ancêtres de jadis et de nos aînés d'aujourd'hui, réunir nos énergies pour tenter un effort sincère et décisif, en vue d'obtenir l'interprétation pratique et loyale de « l'esprit et de la lettre » de la Confédération. Exiger par conséquent le respect absolu de la dualité nationale anglo-française dans l'unité de l'État politique canadien ; réclamer pour chacune des deux nations-mères, la liberté pleine de conserver sa personnalité distinctive et de poursuivre son développement selon les lois de ses traditions, de sa culture et de ses aspirations ; travailler d'accord, sur un terrain commun et déterminé, à l'organisation générale du pays et à l'unité politique du Canada entier.

2o Mais ne pas commettre l'erreur, ni la sotte imprvoyance de fixer le but ultime de nos aspirations vers le maintien « quand même » d'un pacte politique, que l'on s'obstinerait à ne pas respecter. Nous bien convaincre que : Si le régime fédéral a été créé, ce n'est pas pour lui-même, mais « *pour la prospérité des provinces* » qu'il associe ; pour reconnaître, affirmer et protéger la dualité nationale du pays et non pour l'immoler ; pour favoriser et non paralyser le développement intégral des deux nations-fondatrices du Canada. Donc, ne pas oublier que, si la Charte fédérative, par suite de sa carence intrinsèque, ou de la volonté obstinée des chefs politiques qui l'interprètent, ne peut plus atteindre la fin pour laquelle elle a été rédigée, elle perd, par le fait

même, sa raison d'exister, et qu'en ce cas, la plus élémentaire prudence fait un devoir de prévoir à son remplacement, dans la mesure même où sa bienfaisance générale diminue.

3o Cesser enfin, dans l'accomplissement de nos devoirs envers l'Etat fédéral de négliger nos devoirs rigoureux envers notre propre nation et notre propre province, la lettre et l'esprit de la Confédération nous en faisant même une loi impérieuse. Créée « pour la prospérité des provinces », la Confédération canadienne ne peut que bénéficier du développement particulier assuré par les habitants de chaque province à leur vie intérieure, à leurs intérêts provincialistes.

Nous, du Québec, nous avons le droit imprescriptible de ne sacrifier à personne, non plus qu'aux rêves des unitaires, l'essor de notre prospérité provinciale et nationale. Entité politique distincte dans l'édifice fédéral, nous incarnons en outre l'un des deux éléments essentiels sur lesquels se fonde la dualité nationale reconnue et garantie par l'Acte de 1867.

Notre devoir national actuel se résume donc, jeunesse canadienne-française, à consacrer nos premières énergies au développement intégral de notre personnalité ethnique et à la prospérité de notre propre patrie, le Canada-français. Que nos premiers amours et nos premiers efforts tendent à faire du peuple canadien-français, l'élément le plus vigoureux du pays, sans entraver l'essor de notre associé, l'élément anglo-canadien, et nous aurons le mieux compris « l'esprit et la lettre » de la Confédération canadienne. C'est en accomplissant d'abord les devoirs envers sa famille que l'on travaille le mieux au développement de sa nation. C'est aussi en accomlis-

sant d'abord nos devoirs envers notre nation, élément constitutif de l'Etat fédéral canadien, que nous servirons le mieux les intérêts généraux du Canada.

Si, par malheur, nos associés s'obstinent, sans espoir d'amendement sincère, à refuser leur collaboration à l'oeuvre commune, selon les mêmes principes et les mêmes méthodes, et dans le même esprit d'égalité et d'équité, nous aurons le devoir d'organiser autrement notre avenir.

Jeunesse canadienne-française, voilà les tâches de demain.

Y avons-nous suffisamment réfléchi?

Hélas, déjà des adultes commencent à s'alarmer de la médiocrité de notre génération. Personnalités indécises, talents rares, enthousiasmes mort-nés, volontés sans orientation, caractères sans consistance, ambitions d'arrivistes, esprits légers, bref, jeunesse blasée, opportuniste et indifférente, voilà le caractère particulier que la délicatesse de nos aînés ne s'est pas encore décidée à nous attribuer publiquement.

Et cependant, existe-t-il, dans notre histoire, génération aussi largement favorisée que la nôtre? génération sur qui l'avenir des Canadiens français repose plus lourdement? génération chargée d'aussi grandes responsabilités devant les problèmes de l'heure?

Non, il ne faut pas incarner une déchéance. Il ne faut pas que la patrie diminue à cause de nous. Halte-là! Réveillons-nous. Etudions. Agissons. Organisons-nous. Luttons! Restons jusqu'au bout les dignes fils de dignes pères.

Albert LÉVESQUÉ,

Licencié en Sciences sociales, économiques et politiques.